



# L'Estivale

Régate ouverte à tous et à tous les voiliers habitables

**Dimanche 24 Aout 2025**



## AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : **Régate de l'été « L'Estivale »**

Dates complètes : **Dimanche 24 août 2025**

Lieu : **Baie d'Aigues-Mortes**

Autorité Organisatrice : **S.N.G.R.P.C**



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR (en annexe),
- le présent avis de course,
- la fiche course.

## 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A, B, C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup>** catégorie de navigation

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière**.

2.2 Documents exigibles à l'inscription :

2.2.1 Régates de grade 5c

a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition.

b) Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention adhésion accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

2.3 L'inscription sera effectuée à distance sur notre boutique en ligne sur notre site

<https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> ou sur place, ou par mail.

## 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 25 €

**Clôture des Inscriptions Samedi 23 aout 2025 à 17 heures**

**Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits et licences avant la clôture des inscriptions.**

## 4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription : Samedi 23 aout 2025 avant 17 h00

4.2 Jour de la course : Dimanche 24 aout 2025

Date et heure du briefing : **9H30**

**Mise à disposition sur l'eau annoncée au BRIEFING**

**Remise des prix 17h**

## 5. FICHE COURSE

La Fiche de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 23 aout 2024 ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## 6. LES PARCOURS

**Parcours de type construits ou côtiers présentés au briefing.**

## 7. SYSTEME DE PENALITE

**Règle 9 des RIR (en annexe)**



## 8. CLASSEMENT

- 8.1 Un classement sera établi tenant compte des ratings des bateaux participants  
Deux classements pourront être effectués en fonction du nombre et de la qualité des inscrits :
- Groupe 1 : Bateaux de rating < ou =16
  - Groupe 2 : Bateaux de rating >16

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance, avec application du CVL

- 6.2 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

- 6.3 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

## 9. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**S.N.G.R.P.C.**  
Quai d'Escale  
30240 LE GRAU DU ROI  
Tel : 04.66.53.29.47  
[contact@sngrpc.com](mailto:contact@sngrpc.com)



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



# ANNEXE: RIR



## Les Règles d'Introduction à la Régate 2021-2024

Ces règles inspirées des RCV définissent les droits et devoirs des concurrents entre eux pendant cette compétition



### Règles fondamentales

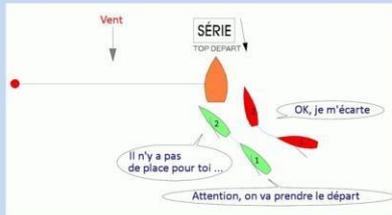
- A Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger.
- B Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.
- C Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

Quelques définitions		2 - Même bord : Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur le même bord, vous devez vous maintenir à l'écart de l'autre bateau : ⇒ si vous êtes derrière lui
<p><b>Sous le vent et Au vent :</b> Le côté <i>sous le vent</i> de votre bateau est le côté où se trouve votre grand-voile. Le côté <i>au vent</i> est l'autre côté.</p>	<p><b>Bâbord et Tribord :</b> Vous êtes <i>Bâbord</i> ou <i>Tribord</i> en fonction de votre côté qui reçoit le vent.</p>	
<p><b>Engagement et Route libre Devant-Derrière :</b> Les bateaux ne sont pas engagés</p> <p>Les bateaux sont engagés</p>		<p><b>3 - Changement de bord :</b> Lorsque vous changez de bord en virant de bord, vous devez vous maintenir à l'écart des autres bateaux.</p>
<p><b>Règles quand les bateaux se rencontrent</b></p> <p><b>1 - Bords opposés :</b> Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur des bords opposés, si vous êtes <i>bâbord</i> vous devez vous maintenir à l'écart du bateau qui est <i>tribord</i>.</p>		

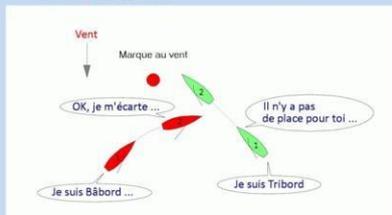


**4 - Passer les marques et les obstacles :** Cette règle s'applique quand plusieurs bateaux passent ensemble une marque ou un obstacle, mais ne s'applique pas :

☀ à une marque de départ entourée d'eau navigable quand ils s'en approchent pour prendre le départ.



☀ à une marque au vent quand ils naviguent au près sur des bords opposés.

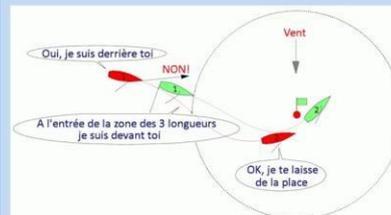


Pour passer une marque ou un obstacle, vous devez laisser de la place et vous écarter par rapport au(x) bateau(x) qui passe(nt) la marque ou l'obstacle, lorsqu'il(s) est(sont) :

➡ engagé(s) entre vous et la marque ou l'obstacle.



➡ devant vous.



La place à laisser doit être suffisante pour que les bateaux engagés à l'intérieur puissent passer la marque ou l'obstacle en toute sécurité sans toucher.

☀ Pour passer une marque, les positions « à l'intérieur/à l'extérieur » ou « devant/derrrière » se jugent quand le premier bateau arrive dans la zone, c'est-à-dire à 3 longueurs de la marque (sauf pour les windsurfs)

En cas de doute sur l'engagement, on considérera que les bateaux ne sont pas engagés.

**5 - Modification de route :** Quand vous êtes prioritaire et que vous modifiez votre route, vous ne devez pas gêner un autre bateau qui essaie de vous éviter.



**Autres règles :**

- 6 - Au signal de départ, vous devez être derrière la ligne de départ, sinon vous devez revenir complètement du côté pré-départ.
- 7 - Après le signal de départ, vous devez effectuer le parcours défini par les organisateurs de la course.
- 8 - Vous ne devez pas toucher une marque du parcours (sauf pour les windsurfs qui ont le droit).
- 9 - Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.
- 10 - Si votre infraction a occasionné un dommage ou une blessure, vous devez abandonner la course.
- 11 - En cas de litige, vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné. Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.